Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_241-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_241

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants (dont 4 pouvoir(s)) : 31	L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 9 décembre 2025

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Madame Constance MOUCHOTTE,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Monsieur Daniel NGOSONG,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Monsieur Christophe LE BIHAN représenté(e) par Monsieur Paul LAPAUSE ,Madame Marie-Cécile TARRIOL représenté(e) par Madame Marie-Noëlle MORFOISSE ,Monsieur Pierre DUFEU représenté(e) par Monsieur Fabrice HEULOT ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Constance MOUCHOTTE

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_241-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_241

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

- Critères de mise à disposition à titre gracieux des locaux des foyers situés à Vitré

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable de la commission des Sports et Loisirs en date du 08 décembre 2025 ;

Considérant que les locaux des différents foyers, situés à Vitré, offrent une capacité d'accueil et ont vocation, en ce sens, à être mis à disposition ;

Considérant que la ville de Vitré souhaite mettre à disposition ces locaux, à titre gracieux, pour accompagner les associations Vitréennes dans la réalisation d'activités non lucratives ;

Considérant la volonté de la ville de Vitré de définir les critères de mise à disposition de ces Foyers à titre gratuit ;

Considérant que les bénéficiaires de ces mises à disposition seront principalement des associations sportives ou, à défaut, des associations contribuant à la vie locale, notamment pour l'organisation d'évènements municipaux ;

Considérant que ces associations devront présenter des besoins qui ne peuvent être couverts par d'autres locaux ;

Considérant que l'usage prévu devra être compatible avec la destination du lieu (réunions, accueil des adhérents, logistique, évènements encadrés) ;

Considérant que chaque mise à disposition sera conditionnée à l'absence de toute recette directe liée à l'utilisation du local ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la mise à disposition, à titre gracieux, des locaux des différents foyers situés à Vitré, dans les conditions susvisées.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 31
- Nombre de voix pour : 31
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
VITRÉ Porte de Bretagne
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
16 déc. 2025

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des Finances, Systèmes d'information, Marchés publics
17 déc. 2025
VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.